sgen Cfdt: ÉTRANGER

L'ÉDITO

DU 18 NOVEMBRE 2022

Faciliter la mobilité des collègues qui le souhaitent !

Depuis 2019, tous les personnels qui ont obtenu un premier détachement **sont soumis à la mobilité**. Cette année, la possibilité est dorénavant offerte à toutes et tous les fonctionnaires en poste à l'AEFE de bénéficier d'un **financement de cette mobilité**. En revanche, le temps total de séjour à l'étranger pour toutes celles et ceux qui souhaitent entrer dans ce nouveau dispositif dépend de l'année de recrutement.

Le Sgen-CFDT a alerté la direction de l'Agence et la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale sur la **nécessaire équité** à prévoir pour les **collègues ayant signé un contrat en détachement en 2019 et 2020**.

Très attachés au principe d'équité, pour une remise à zéro des compteurs pour les collègues ayant choisi l'option, nous **revendiquons une même durée de détachement pour tous soit, 2X 3 ans à partir de septembre 2023** et donc une **fin de détachement en 2029**.

Le Sgen-CFDT sera par ailleurs très vigilant sur l'interprétation des 3 années supplémentaires de détachement au-delà des 6 premières années. Les **circonstances dites exceptionnelles** doivent prendre en compte la situation professionnelle et personnelle de chaque agent·e. Est-il envisageable qu'un·e agent·e à 2 ans de la retraite ne puisse pas bénéficier de cette dérogation ?

Comment concevoir qu'un collègue dont la famille habite dans son pays de résidence ne puisse bénéficier d'une prolongation de trois ans son détachement ?

Nous soutenons depuis de nombreuses années le **droit de vivre et de travailler dans le pays où l'on a ses attaches personnelles**. Les personnels qui résident dans un pays doivent pouvoir rester, y travailler sans que cela nuise à leur carrière, à leur rémunération.

De même, au regard du nombre croissant de **personnels de droit local**, la **mobilité choisie** de ces derniers doit faire l'objet d'une réflexion.

Le Sgen-CFDT est à votre écoute pour porter ces légitimes revendications auprès de l'Agence et du ministère de l'Éducation nationale.

Votre voix, notre action, votez Sgen-CFDT

Sgen-CFDT de l'étranger – 47 avenue Simon-Bolivar – 75950 PARIS cedex 19
tél. +33 1 56 41 51 20 – télécopie +33 1 56 41 51 11 – courriel etranger@sgen.cfdt.fr – skype sgenetranger
https://etranger.sgen-cfdt.fr – facebook Sgen-CFDT Etranger – twitter @sgenetranger